

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023

N° CM18122023-02
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M N. RIPALT
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU
M J. BALLAY	"	M D. DOLÉ
M JM BEAUFFRETON	"	M M. PRAUD

Secrétaire : Mme Elodie RABILIER

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2024

CONSIDERANT que le groupe de travail « Règlement utilisation des salles communales », réuni le 27 novembre 2023, propose :

- une augmentation de 6 % (arrondis) des tarifs communaux relatifs au Centre des Remparts ainsi que pour les droits de place pour les cirques et métiers forains ;
- une augmentation de 4 % (arrondis) pour le cimetière ;
- une stabilité des tarifs communaux suivants :
 - > marché du jeudi matin ;
 - > Espace jeunes ;
 - > ateliers multisports ;
 - > navettes (mercredi après-midi et jeudi matin) ;
 - > paddle ;
 - > podium ;
- le maintien d'une tarification plus attractive pour le marché du samedi matin :
 - > 1,20 € le ml (au lieu de 2,40 € le ml) ;
 - > 1 trimestre d'essai non facturé pour les nouveaux commerçants et producteurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE les tarifs communaux qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024 tels qu'annexés à la présente délibération, étant précisé que les tarifs concernant la salle Emile Robert, la salle du château et La Mûroise feront l'objet d'une délibération ultérieure.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Elodie RABILIER
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire